

## Sanofi-aventis et le leader japonais des Génériques Nichi-Iko créent une nouvelle Joint-Venture de Génériques au Japon

Paris, France - Le 28 mai 2010 - Sanofi-aventis (EURONEXT : SAN et NYSE : SNY) et Nichi-Iko Pharmaceutical Co., Ltd. (Nichi-Iko) (Bourses d'Osaka et de Nagoya : NIK) annoncent aujourd'hui la signature d'un accord en vue de la création d'une nouvelle joint-venture, appelée **sanofi-aventis Nichi-Iko K.K.**, pour le développement de leurs activités génériques au Japon.

Cette nouvelle joint-venture sera détenue à hauteur de 51 % par sanofi-aventis K.K. et de 49 % par Nichi-Iko. Par ailleurs, Nichi-Iko émettra directement 1 524 500 nouvelles actions pour sanofi-aventis, par une augmentation de capital réservée. Sanofi-aventis détiendra alors 4,66 % du capital de Nichi-Iko. Avec un chiffre d'affaires de 54,8 milliards de yens (JPY) en 2009, soit près de 460 millions d'euros, Nichi-Iko est le leader du marché des génériques au Japon, affichant la croissance la plus dynamique.

«*Nous sommes extrêmement heureux d'établir cette joint-venture avec Nichi-Iko, qui va nous permettre de conforter notre leadership au Japon et de tirer parti de la croissance très rapide du marché des génériques japonais* », a indiqué Olivier Charmeil, Senior Vice-Président, Asie-Pacifique et Japon, sanofi-aventis. «*Notre objectif est de distribuer sur le marché des génériques japonais, qui devrait fortement se développer au cours des prochaines années, des produits pharmaceutiques de grande qualité, à des prix abordables, soutenant ainsi l'objectif affiché du gouvernement japonais d'augmenter la part des génériques sur le marché. Cet accord stratégique entre sanofi-aventis et Nichi-Iko permettra d'optimiser les atouts respectifs de nos deux entreprises et de les mettre au service des besoins des professionnels de santé et des patients*».

«*Ce partenariat à long terme est également une excellente nouvelle et va nous permettre de combiner l'expertise de Nichi-Iko dans les génériques et les ressources de sanofi-aventis*», a déclaré Yuiichi Tamura, Président-Directeur Général de Nichi-Iko. «*L'annonce de cette nouvelle alliance stratégique témoigne de la volonté de sanofi-aventis et de Nichi-Iko de figurer parmi les acteurs incontournables de ce marché prometteur.* »

Dans un premier temps, la nouvelle joint-venture reprendra les droits de commercialisation et de distribution au Japon de l'hypnotique Amoban<sup>TM</sup> (zopiclone) à sanofi-aventis K.K. Le chiffre d'affaires d'Amoban<sup>TM</sup> s'est élevé à 5,1 milliards de yens en 2009, soit 43 millions d'euros\*. Nichi-Iko assurera la promotion et la distribution de ce produit auprès de son vaste réseau de pharmacies, de grossistes et d'établissements de santé.

Les deux sociétés vont continuer à étudier d'autres opportunités de développement de la joint-venture en combinant l'expertise de Nichi-Iko en matière de fabrication, de développement et de distribution de génériques au Japon, ainsi que les ressources et le large portefeuille de génériques de sanofi-aventis.

\* *taux de change 1 euro = 120 JPY*

## A propos du marché des génériques au Japon

Aujourd'hui, le Japon est le deuxième marché pharmaceutique mondial, avec un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 8 850 milliards de yens – prix NHI - soit environ 74 milliards d'euros. Près de 8 % des médicaments vendus sur ordonnance (20% des ventes en volume) sont des génériques. L'arrivée à échéance, avant 2012, de plusieurs brevets pharmaceutiques majeurs, le vieillissement rapide de la population et la volonté affirmée du gouvernement japonais de réduire les dépenses de santé contribuent à l'essor du marché des génériques et à son intérêt. Le gouvernement japonais encourage le recours aux génériques et s'est donné pour objectif de porter leur part à 30 % du volume total du marché pharmaceutique d'ici à 2012.

## A propos de Nichi-Iko K.K.

Fondé en 1965, Nichi-Iko Pharmaceutical Co., Ltd. est le leader du marché des génériques au Japon. L'entreprise fabrique et commercialise des spécialités pharmaceutiques de grande qualité à des prix accessibles qui répondent aux attentes du public en matière de santé. Spécialiste des médicaments génériques, Nichi-Iko assure également la commercialisation de médicaments appelés « long-listed », des médicaments très bien implantés et dont le brevet a expiré. Ses produits sont fabriqués sur 5 sites de production au Japon, et utilisés par 120 000 établissements de santé au Japon. Nichi-Iko Pharmaceutical Co., Ltd. a été le premier génériqueur coté à la bourse en 1980 et a été inscrite à la première section des Bourses de Nagoya et d'Osaka en novembre 2006. Nichi-Iko Pharmaceutical Co., Ltd a élaboré un 5<sup>ème</sup> plan stratégique à moyen-terme en 2009 qui précise ses ambitions de développement. Pour plus d'informations, visitez le site : [www.nichiiko.co.jp](http://www.nichiiko.co.jp)

## A propos de sanofi-aventis Japon

Sanofi-aventis K.K, dont le siège social est à Tokyo, emploie environ 3 000 collaborateurs dans l'Archipel. L'entreprise développe, fabrique et commercialise des médicaments de prescription sous le slogan « Travailler pour le Japon ». Le site de Kawagoe, situé à Saitama, assure la fabrication et la distribution de médicaments pour les patients japonais depuis plus de 40 ans. Le chiffre d'affaires au Japon s'est élevé à 1,8 milliard d'euros en 2009, en hausse de 10,7% vs. 2008.

## A propos de sanofi-aventis

Sanofi-aventis est un leader mondial de l'industrie pharmaceutique qui recherche, développe et diffuse des solutions thérapeutiques pour améliorer la vie de chacun. Le Groupe est coté en bourse à Paris (EURONEXT PARIS : SAN) et à New York (NYSE : SNY). Pour plus d'informations, visitez le site : [www.sanofi-aventis.com](http://www.sanofi-aventis.com).

### **Déclarations prospectives Sanofi-aventis**

*Ce communiqué contient des déclarations prospectives (au sens du U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995). Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de sanofi-aventis estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de sanofi-aventis, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, y compris postérieures à la mise sur le marché, les décisions des autorités réglementaires, telles que la FDA ou l'EMA, d'approbation ou non, et à quelle date, de la demande de dépôt d'un médicament, d'un procédé ou d'un produit biologique pour l'un de ces produits candidats, ainsi que leurs décisions relatives à l'étiquetage et d'autres facteurs qui peuvent affecter la disponibilité ou le potentiel commercial de ces produits candidats, l'absence de garantie que les produits candidats s'ils sont approuvés seront un succès commercial, l'approbation future et le succès commercial d'alternatives thérapeutiques, la capacité du Groupe à saisir des opportunités de croissance externe ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par sanofi-aventis auprès de l'AMF et de la SEC, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2009 de sanofi-aventis ainsi que dans les rubriques « Risk Factors » et « Cautionary Statement Concerning Forward-Looking Statements » du rapport annuel 2009 sur Form 20-F de sanofi-aventis, qui a été déposé auprès de la SEC. Sanofi-aventis ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'autorité des marchés financiers.*